
Nombre de membres

Séance du 08 novembre 2016

en exercice: 15

L'an deux mille seize et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 08 novembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire)

Présents : 15

Sont présents: Monsieur Patrick LEHAGRE (Maire), Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint Au Maire), Monsieur Jacques MOTARD (Adjoint Au Maire), Madame Yvette DUTERTRE (Adjointe Au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe Au Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Conseiller Délégué), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Madame Christiane MACHEFER (Conseillère Municipale), Monsieur Yann JAUNASSE (Conseiller Municipal), Madame Marie-Pierre CHUM (Conseillère Municipale), Monsieur Alain GAUTIER (Conseiller Municipal), Madame Martine DEMEURÉ (Conseillère Municipale), Monsieur Sydney HATWELL (Conseiller Municipal), Madame Valérie BOUIN (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Votants: 15

Secrétaire de séance: Madame Muriel CHERUAU

Préalablement à l'ouverture de la réunion du Conseil municipal Madame Marie-Andrée HELARY, représentante de SOLIHA est venue présenter à l'équipe municipale cet organisme qui lance sur commande de la Communauté de Communes Gâtine et Choisses, pour trois ans, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat afin :

- D'accompagner les propriétaires du parc privé sur :
 - L'amélioration thermique des logements,
 - L'adaptation des logements en vue de favoriser le maintien à domicile,
 - La lutte contre l'habitat indigne,
 - L'amélioration des logements locatifs.
- De créer une dynamique de territoire à travers un travail en réseau avec des partenaires locaux.

Cette opération est à destination :

- Des propriétaires occupants (selon les critères d'éligibilité et engagements)
- Des propriétaires bailleurs (selon les critères d'éligibilité et engagements)

Une présentation de cet organisme est disponible sur le site internet suivant : <https://www.soliha.fr/>

Une permanence sera assurée à Neuillé-Pont-Pierre le 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30 et à Saint-Antoine-du-Rocher le 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 9h30 à 11h30.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire a tenu à remercier tous les conseillers et habitants d'avoir assisté à ce premier conseil qui a lieu dans cette ancienne grange « DAVID » restaurée pour l'occasion lors de la reconstruction de la Mairie.

Il a également tenu à remercier le personnel communal qui a été sollicité dans ce déménagement et les élus qui ont participé au nettoyage et réaménagement dans ces nouveaux locaux.

Pour rappel historique, ces travaux ont été rendus nécessaires suite à l'incendie dont la commune a été victime le 8 Janvier 2014. Un appel d'offres a été initié au mois de Mai 2015. Il faisait suite à une consultation de 3 architectes qui ont proposé des projets avec esquisse. C'est le Cabinet d'architecture de Monsieur Gilbert AUTRET qui a accompagné la Commune pour la réalisation de ce programme de travaux.

Le marché a été signé le 10 Juillet 2015 avec les entreprises, et les travaux ont commencé une semaine plus tard. Il était prévu de prendre possession de ces bâtiments en juillet 2016, or suite à la défaillance d'une entreprise, le chantier a été retardé et, c'est le 21 octobre dernier que la Mairie a intégré ces nouveaux bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres concernant cette opération. Tous les chiffres annoncés sont en TTC, et restent approchants et provisoires.

Pour la partie bâtiment,

- la somme qui avait été budgétée était de 600 000,00 €, qui comprenait 10 % de dépenses imprévues et de révision de prix.
- La somme effectivement dépensée est de 575 000,00 € ce chiffre reste toutefois provisoire.

- La répartition du financement est la suivante :
 - La subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) est de 200 000 € soit 41,32 % de la dépense initialement prévue.
 - Le Pays Loire Nature (pour l'isolation) 37 700 €
 - La Réserve Parlementaire (la sénatrice Mme RIOCREUX) 20 000€
 - La Subvention de La Poste pour l'Agence Postale 47 000 €
 - Le Conseil départemental (FDSR) 39 119 € (sur le fonds départemental de solidarité rural)
 - La différence ayant été puisée intégralement dans l'indemnité d'assurance.

Monsieur le Maire précise donc que l'ensemble de ces travaux ont été financés sans faire appel à la trésorerie communale et que par conséquent la population n'aura pas à supporter ces frais de réaménagement.

Les aménagements extérieurs ne sont pas terminés et feront l'objet d'un point financier à part après la réception des travaux.

Il est espéré de réceptionner les travaux de la Place avant la fin du mois de novembre.

Une matinée porte ouverte sera organisée le dimanche 27 Novembre 2016 de 9h30 à 12h, pour que les Charentillaises et les Charentillais s'approprient leur maison commune.

L'inauguration, quant à elle, aura lieu le 24 Juin 2017. Ce sera l'occasion de remercier les différents services de l'état ainsi que les élus et parlementaires qui ont contribué financièrement à cette belle réalisation.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE :

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal, lors de chaque réunion ordinaire, des décisions du Maire intervenues depuis la précédente séance.

Les décisions prises depuis la séance du 13 septembre 2016 concernent :

- Achat d'un téléphone de type STANDART Evolué auprès de la société SENSO Télécom pour un montant de 260,00 € HT
- Achat de matériels informatiques auprès de la Société INMAC pour un montant de 662,58 € HT (l'ensemble des opérations de transfert de branchement et d'installation informatique, ont été réalisées en interne.)
- Commande de stores auprès de la Société LINCONYL pour un montant de 3 311,94 € HT (ce lot faisait partie de l'appel d'offres menuiseries alu, et n'a pas été honoré suite au dépôt de bilan de l'entreprise titulaire du marché). Ce lot avait été signé pour un montant de 5 987,00 €, avec ce nouveau contrat c'est donc une économie de 2 675,06 € qui a été réalisée.
- Achat de mobiliers auprès de la Société Planet Office pour un montant de 509,40 € HT.
- Achat de tables et de chaises pour la Salle des Mariages et du Conseil auprès de la Société Planet OFFICE pour un montant de 3 450,00 € HT.
- Commande d'extincteurs et d'éléments de sécurité pour la Mairie de Charentilly auprès de la Société JP Sécurité pour un montant de 531,40 € HT

- Commande de drapeaux et de ses supports auprès de la Société PAVOIFÊTES pour un montant de 314,75 € HT.
- Commande de 65 mètres de couvertines en pierres reconstituées auprès de la société WESER de Mazière-de-Touraine pour la somme de 684,80 € HT. Ces chapeaux de muret seront posés sur tous les murets autour de la mairie.
- Commande de la pose de ces couvertines auprès de Monsieur HUBERT artisan Maçon, pour la somme de 985,00 €. (Pour information, il a été demandé à l'une des entreprises présentes sur notre chantier de réaliser cette prestation. Cette société a transmis un devis d'un montant de 5 500,00 € HT. C'est donc une économie de 3 509,72 € qui sera faite).
- Commande de divers travaux supplémentaires auprès de l'entreprise Rochette pour un montant de 3 706.70 HT € (Fourniture et pose de fourreaux, rehausse du puits, création de massif béton ...etc.).
- Commande auprès de la Société VEOLIA pour la fourniture et la pose de 2 pompes de relèvement pour le poste de la rue du Moulin MOREAU pour un montant de 2 789,17 € HT
- Réparation du gyro broyeur du tracteur suite à la casse due à une souche. Ce sinistre est couvert par l'assurance tout risque du tracteur. Montant de l'indemnité : 3 850,07 € TTC
- Commande de 3 luminaires extérieurs manquants, de portes manteaux muraux et de cadres, à Leroy Merlin, pour la somme de 356,58 € HT
- Signature d'une commande de 340,00 € TTC pour la réalisation des diagnostics obligatoires liés à la vente du bâtiment PILORGE, auprès de l'entreprise « Allo Diagnostic »

OBJET: BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE - DE 2016 056

Monsieur le Maire explique que cette délibération est liée à une augmentation des charges de personnels qui s'expliquent notamment par des congés maladie et des remplacements de personnels pour la partie fonctionnement. Pour la partie investissement il s'agit de prendre en compte le remboursement d'un emprunt à 0 % de la CAF pour la construction de la garderie.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-7 500.00	
6411	Personnel titulaire	7 500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-4250.00	
16818	Emprunts - Autres prêteurs	4250.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OBJET: PERSONNEL COMMUNAL – SANTE ET SECURITE DES AGENTS – REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE - DE 2016 057

Monsieur le Maire expose :

Que le décret n° 2001-1016 du 05 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document unique en matière d'hygiène et de sécurité : le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Qu'il permet de lister et de hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des agents et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer.

Que chaque commune doit être dotée de son propre Document Unique.

Qu'il est proposé d'élaborer le Document Unique

Que cette démarche globale de prévention des risques professionnels passe par différentes étapes :

- Recensement des unités de travail et des activités,
- Identification et évaluation des risques professionnels de chaque unité de travail (visite des sites et rencontre des agents),
- Établissement du document unique avec réalisation du Plan d'actions de prévention.

Qu'à cet effet, il est nécessaire de mettre en place un comité de pilotage pour la commune qui pourrait-être composé comme suit :

- Monsieur Jacques MOTARD, 2ème Adjoint
- Madame Christine LAVEAU, Conseillère municipale
- Madame Marie-Pierre CHUM, Conseillère municipale
- Monsieur Yannick VUILLEMOT, secrétaire de mairie,
- Monsieur Christophe BOULAND, assistant de prévention,

Que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial.

Que l'action en matière de prévention et plus particulièrement en matière d'évaluation des risques professionnels sera menée au sein des services de la Commune de Charentilly.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Approuve** la réalisation de la démarche d'évaluation des Risques Professionnels ;
- **Décide** la création d'un comité de pilotage dont les membres seront :
 - Monsieur Jacques MOTARD, 2ème Adjoint
 - Madame Christine LAVEAU, Conseillère municipale
 - Madame Marie-Pierre CHUM, Conseillère municipale
 - Monsieur Yannick VUILLEMOT, secrétaire de mairie,
 - Monsieur Christophe BOULAND, assistant de prévention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

OBJET: ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 - DE 2016 058

Monsieur le Maire expose que depuis maintenant 2 ans, ce rapport est réalisé en interne et que cela permet de faire des économies importantes à notre collectivité.

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

OBJET: PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P.A.C.) ET PARTICIPATION AUX FRAIS DE BRANCHEMENT (P - DE 2016 059)

M. le Maire expose :

- * **Que** par délibération n° 2012-022-7 du 18 juin 2012, le Conseil municipal avait suivi les instructions préfectorales qui imposaient aux Conseils municipaux de se prononcer sur la participation pour l'assainissement collectif (P.A.C.) à compter du 1^{er} juillet 2012.
- * **Que** cette disposition est issue de la loi des finances rectificative pour 2012 n° 2012 -354 du 14 mars 2012 (article 30) qui a créé la Participation pour l'assainissement collectif (P.A.C) destinée à remplacer la Participation pour le raccordement à l'égout (P.R.E.) supprimée en tant que participation liée au permis de construire.
- * **Que** conformément à l'article L 1331-7 du code de la santé publique « les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.
- * **Que** la P.A.C. est due par le propriétaire de l'immeuble à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de son extérieur ou de la partie réaménagée de l'immeuble, si ces dernières génèrent des eaux usées supplémentaires.
- * **Que** le Conseil municipal a fixé à compter du 1^{er} juillet 2012 le montant de la P.A.C. à un coût forfaitaire de 1 350 € par logement dans un immeuble.

Considérant l'article L 1331-2 du Code de la santé publique qui dispose que « lors de la construction d'un nouveau réseau public de collecte eaux usées, la commune peut exécuter d'office les parties de branchements situées sous la voie publique, jusque et y compris, le regard le plus proche des limites du domaine public et est autorisée à se faire rembourser par les propriétaires intéressés tout ou partie des dépenses entraînées par ces travaux » ; il s'agit de la Participation aux frais de branchement (P.F.B.) dont le montant pour 2012 et 2013, 2014, 2015 et 2016 s'élevant à 1 200 €, sans augmentation par rapport à 2011 a été fixé par délibération n° 2011-059-8.8 du 19 décembre 2011.

Monsieur le Maire indique en Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le montant respectif de ces deux taxes (P.A.C.) et (P.F.B.) au titre de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

* **Fixe :**

* **La Participation pour l'assainissement collectif :**

- Maintient la participation d'un montant de 1 350 € au titre de l'année 2017.
- Dit qu'un titre de recette correspondant (facture) sera adressé par le Trésor public au propriétaire redevable après son établissement en mairie.

* **La Participation aux frais de branchement :**

- Maintient la participation d'un montant de 1 200 € au titre de l'année 2017, son encaissement étant réalisé comme précédemment.

OBJET: INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (PDIPR) LES SENTIERS - DE 2016 060

Ce dossier est ajourné. Une partie de l'emprise de ce tracé étant située notamment dans le bois des Grandes Tailles, qui va faire prochainement l'objet d'un forage pour alimenter le réseau d'eau potable, il n'est pas jugé opportun de valider des itinéraires de promenades et de randonnées qui pourraient être modifiés dans quelques semaines.

COMPTE RENDU DES EPCI

CCGC – Commission Voirie du 22 septembre 2016

Monsieur Jacques MOTARD expose que lors de cette commission il y a eu une validation des travaux en cours et par ailleurs, qu'il a été fait un point sur les suivis budgétaires des crédits ouverts sur l'exercice 2016.

CCGC – Réunion des Maires RACAN et Gâtine et Choisilles

Monsieur le Maire expose que s'est tenue ce jour une réunion avec Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire, ainsi que tous les conseillers communautaires des deux EPCI. La Communauté de Communes du Pays de Racan est contre la fusion, alors que la Communauté de Communes Gâtine et Choisilles y était plutôt favorable, mais au vu des attitudes, préférerait rester seule.

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a par ailleurs indiqué lors de cette réunion que l'agglomération Tours Plus qui a fait une demande pour devenir métropole, sera dans l'obligation de faire évoluer à la hausse sa population et, devra intégrer de nouveaux territoires. La future Communauté de Communes, dont dépend notre territoire sera donc concernée par cette intégration.

Monsieur Jacques BOULLENGER explique qu'en l'état actuel, bien que la Communauté de Communes du Pays de Racan soit opposée à la fusion, les conditions pour fusionner sont déjà remplies. Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire l'a d'ailleurs souligné lors de cette réunion.

CCGC – Conseil communautaire du 28 septembre 2016

Madame Christine LAVEAU et Monsieur Jacques BOULLENGER exposent que lors de ce Conseil communautaire il a été question :

Développement économique (Présentation faite par Monsieur Jacques BOULLENGER) : Bâtiment économique du bâtiment POLAXIS attribution du marché de travaux qui se décompose en 13 lots. Ils ont tous été attribués pour un montant de 655 633,00 € HT (l'évaluation initiale était de 731 000,00 €)

Bâtiments - Gens du voyage (Présentation faite par Madame Christine LAVEAU) : lorsque cette commission s'est tenue, le permis était en attente de délivrance. Concernant le projet de construction de la Salle Sportive de Rouziers-de-Touraine, il a été fait une relance du maître d'œuvre pour y incorporer les vestiaires

Environnement (Présentation faite par Madame Christine LAVEAU) : l'inauguration de la déchetterie Tri'Tout s'est déroulée le 29 septembre 2016. Le fonctionnement a été présenté ainsi qu'un projet de ressourcerie. De nombreux objets peuvent avoir une seconde vie, il est envisagé d'ouvrir un local dédié à la revente.

Petite enfance, enfance jeunesse et sport (Présentation faite par Monsieur Jacques BOULLENGER) : suite à une étude de la CAF, le choix de la micro-crèche de 10 places sur la Commune de PERNAY met en évidence ce besoin. Le mode de gestion retenu sera en prestation de service unique.

Madame Valérie BOUIN explique qu'il y a une inquiétude des assistantes maternelles de PERNAY par rapport au projet d'ouverture de la micro-crèche.

Finances (Présentation faite par Madame Christine LAVEAU) : il a été question du reversement de subvention dans le cadre du PACT 2015 et 2016. La subvention allouée en 2015 était de 50 000,00 € sur une dépense éligible de 102 500,00 €. 15 796,00 € sont à reverser au Pays de Racan et 3 652,20 € à Bricanote pour 2015. Pour 2016 la subvention est de 47 341,00 € ; 2 928,00 € de subvention sera versée à l'association « KAROS Nuclée » dans le cadre du festival 4 Temps.

CCGC – Commission bâtiments du 13 octobre 2016

Monsieur Sydney HATWELL expose que la consultation pour la création d'une micro crèche est en cours. Par ailleurs, il est prévu une intervention à la halle sportive de Charentilly pour réparer les supports des panneaux de basket.

Par ailleurs, lors de cette commission il a été indiqué que les conventions relatives aux conditions d'utilisation des salles sportives sont prêtes. Les règlements intérieurs sont également en cours de rédaction.

Concernant le contrôle de la conformité des équipements sportifs c'est le cabinet QUALICONSULT qui a été retenu pour les vérifier.

Pays Loire Nature Touraine – Contrat local de santé

Monsieur Sydney HATWELL, expose que le Pays Loire Nature Touraine a organisé un groupe de travail dans le cadre du contrat local de santé. Cette démarche vise à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire, de peser dans la politique régionale de santé et de faire reconnaître son engagement et les services de santé qu'elle rend à la population. Il assurera une meilleure coordination des actions de proximité et une plus grande complémentarité des actions de prévention et de promotion de la santé.

Le contrat local de santé a pour but de développer des conditions environnementales et sociales favorables à l'état de santé des populations, réduire les inégalités sociales et territoriales de santé, renforcer la visibilité des actions locales en faveur de la santé.

Syndicat Intercommunal du Collège du Parc de Neuilé-Pont-Pierre du 11 octobre 2016

Monsieur Yann JAUNASSE expose que les effectifs du Collège sont passés de 551 élèves en 2015/2016 à 568 élèves pour cette année. Concernant les transports l'année dernière, 562 élèves étaient transportés. Cette année le transport concerne 547 élèves. Dans l'ensemble la nouvelle organisation des transports scolaires par système de chevauchement se passe bien.

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2016, le SICP ne sollicitera pas le versement de la cotisation.

Réunion des Castors du 25 octobre 2016

Monsieur Jacques MOTARD expose que 170 Communes sont touchées par le problème de nuisances des castors, qui est une espèce protégée depuis 1965. Les castors construisent des barrages, au niveau de la Choisille et rongent les arbres avoisinants. Le niveau d'eau de la Choisille monte actuellement alors qu'il y a eu très peu de précipitations.

Pays Loire Nature Touraine – Plan Mobilité

Monsieur le Maire relate que le Pays Loire Nature Touraine effectue actuellement une concertation sur le territoire dans le cadre du plan mobilité. Cette concertation vise à recenser les besoins en transports sur le territoire et, à faire évoluer les pratiques de transports.

Conseil d'école du 17 octobre 2016

Madame Valérie BOUIN expose que lors du Conseil d'école il a été question :

- Du vote du règlement intérieur du Conseil d'école,
- Du résultat des élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école. Sont nommés représentants des parents d'élèves titulaires : Mmes BODART, DEVINEAU, LAGUIDE, GOYARD et LEBAS. Les représentants des parents d'élèves suppléants sont Mmes SIMON et RICHALET.

Par ailleurs lors de ce Conseil d'école il a été fait une analyse de la rentrée scolaire :

- L'organisation pédagogique,
- Les intervenants extérieurs,
- La restauration scolaire,
- Les Temps d'Activités Périscolaires,
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires,
- L'anglais.

Une remarque a été faite sur les responsabilités de chacun concernant la circulation sur le parking de l'école, en particulier l'interdiction du stationnement et de l'arrêt momentané sur le passage piéton devant l'entrée de l'école. Face à ce constat, la gendarmerie a été contactée pour procéder à une nouvelle sensibilisation à l'heure d'ouverture de l'établissement.

Madame Valérie BOUIN a également fait un compte rendu financier de l'année scolaire 2015/2016 qui fait apparaître un déficit de 2045,58 €. Le groupe scolaire n'a pas eu la rétribution des bénéficiaires de la kermesse pour l'année écoulée et pas d'aide de l'APEC. L'année précédente, elle était de 1800€. Un versement de 1000€ va être réalisé par l'APEC auprès du groupe scolaire pour l'année 2016/2017.

Mise en sécurité et Plan Particulier de Mise en Sécurité. Madame Valérie BOUIN explique que trois exercices PPMS doivent être organisés chaque année au sein de chaque établissement dont un exercice consacré à l'intrusion attentat.

Fête de fin d'année scolaire. La municipalité a demandé s'il serait possible d'organiser la fête de fin d'année scolaire le samedi 1^{er} juillet 2017, soit en amont de la fête du village. Pour les suggestions de lieu pour la fête de fin d'année la cour de l'école avait été évoquée, mais ne recevait pas l'adhésion des enseignantes qui préfèrent le théâtre naturel de la salle polyvalente. Compte tenu de l'absence de deux enseignantes, la décision relative à l'emplacement de la manifestation sera reportée à une date ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier à destination de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire expose qu'il a adressé un courrier au commandant de la Gendarmerie de Neuillé-Pont-Pierre afin de lui remonter les doléances qu'il a enregistrées sur les incivilités de stationnement / circulation constatées au niveau du parking de l'école et du Centre Bourg.

Association des Fils d'Argent,

Monsieur le Maire informe qu'une salle du local communal de la Maison des Associations sera mis à disposition de l'Association des Fils d'Argent le 11 novembre 2016.

Stationnement

Monsieur le Maire propose la création de 3 places « arrêt minute » (15 minutes) sur le parking municipal situé au carrefour de la rue des Mailleries et de la rue de l'Arche.

Le conseil municipal a unanimement approuvé cette proposition.

Par ailleurs un courrier à destination des riverains de la place de la Mairie leur sera prochainement adressé concernant le stationnement au niveau du parking de la Mairie et du centre bourg.

INAUGURATION DE LA MAIRIE DE CHARENTILLY DU 24 JUIN 2017

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail dans le cadre de l'organisation de l'inauguration de la Mairie de Charentilly qui aura lieu le samedi 24 juin 2017.

Mesdames Christine LAVEAU et Martine DEMEURÉ ont accepté de rejoindre ce groupe de travail qui complétera la commission fêtes et cérémonie.

Salle Maurice PILORGE

Monsieur le Maire expose que le bâtiment PILORGE a été mis en vente le 13 septembre 2016 ; dès la publication des annonces, plusieurs visites ont été organisées par une agence immobilière et un Notaire.

Le bâtiment ayant trouvé acquéreur, c'est donc une vente en l'état pour un montant de 43 000,00 € net vendeur [qui sera conclue](#). Le compromis de vente sera signé prochainement.

Reconstruction de la Mairie,

Monsieur le Maire explique que des réserves ont été émises lors de la réunion de réception du bâtiment Mairie du 12 octobre 2016. Certaines de ces réserves ont déjà été levées, pour les autres les entreprises ont jusqu'au 30 Novembre pour les lever.

La Bourse aux jouets,

Monsieur le Maire indique que la bourse aux jouets organisée par l'APEC aura lieu le 4 décembre 2016 de 10h00 à 17h00 salle Madeleine Guillemot.

CCAS – Repas des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS organise son après-midi festif le dimanche 27 Novembre 2016 de 14h30 à 18h30 et, que les inscriptions sont encore ouvertes jusqu'au 15 novembre 2016.

Porte ouverte de la Mairie

Monsieur le Maire expose que le dimanche 27 novembre 2016 sera organisée une matinée porte ouverte à la Mairie, afin de présenter le nouveau bâtiment Mairie aux Charentillaises et Charentillais.

Repas de fin d'année avec le personnel communal

Monsieur le Maire indique que le repas de fin d'année aura lieu le 16 décembre 2016 à la cantine. C'est le prestataire cantine qui élaborera le repas.

Congrès départemental des maires d'Indre-et-Loire

Le Congrès départemental des Maires d'Indre-et-Loire se déroulera le jeudi 1^{er} décembre 2016 au centre international de congrès VINCI à Tours.

Le thème est : « Mutations de nos collectivités : quelle place pour l' élu ? »

Information carte nationale d'identité

A partir du mars 2017 (date exacte à venir), la Commune ne pourra plus enregistrer les demandes de carte nationale d'identité. Pour effectuer cette démarche, il conviendra de s'orienter vers les Mairies de Saint-Cyr-sur-Loire, Fondettes ou Tours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h35.